

CONCEPT DE FORMATION

1. Informations relatives à l'établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l'établissement de formation, adresse postale, numéro de téléphone

Hôpitaux universitaires de Genève
Département de psychiatrie
Service de psychiatrie adulte
Chemin Petit-Bel-Air 2
1226 Thônex
☎ 022 305 51 04

1.2 Etablissement de formation reconnu en

Psychiatrie et psychothérapie
Catégorie A (hospitalier et ambulatoire)

1.3 Caractéristiques particulières de l'établissement de formation, p. ex. fonction de centre hospitalier, soins de base, structure, offres, etc.

La psychiatrie de l'adulte est la spécialité en charge de la prévention, du diagnostic et du traitement des troubles mentaux chez l'adulte ; son organisation repose sur une répartition hospitalo-ambulatoire.

Les patients sont répartis selon 3 secteurs géographiques (Eaux-Vives, Jonction et Servette) selon leur lieu d'habitation.

Chaque secteur est composé d'un centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie intégrée (CAPPI), proposant une offre de soins ambulatoires d'intensité variable. L'activité de ces centres est organisée en un pôle de psychiatrie communautaire (consultation, programme de jour) et un pôle de crise (accueil et intervention de crise). A cela s'ajoute une offre trans-sectorielle avec un pôle de soins aux patients migrants ainsi qu'une équipe mobile de soins communautaires.

Le dispositif de secteur comporte également deux unités hospitalières, l'une d'admission-court séjour et l'autre de moyen séjour ainsi qu'une équipe de case management de transition (CMT) assurant un accompagnement si nécessaire entre les soins hospitaliers et ambulatoires.

De plus, l'unité de psychiatrie pénitentiaire est rattachée par convention au service de psychiatrie adulte et ses psychiatres suivent la formation post-graduée dispensée par l'établissement de formation. Cette unité ambulatoire a un mandat de traitement en psychiatrie générale et prend en charge des détenus adultes de tous âges présentant un très large éventail de diagnostics.

1.4 Patients hospitaliers: 1'828 hospitalisations par an en 2018, uniquement en psychiatrie et psychothérapie

Patients ambulatoires: 68'929 consultations par an en 2018, uniquement en psychiatrie et psychothérapie

1.5 Dans quel centre régional (groupement de formation postgraduée) les candidats peuvent-ils suivre l'enseignement postgradué?

L'enseignement postgradué est organisé par le département de psychiatrie (DPSY) et proposé à l'ensemble des médecins en formation du département.

1.6 Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée (taux d'occupation d'au moins 50%) au sein du SPA

En psychiatrie et psychothérapie : 35

En tant qu'«année à option» : 4

Postes en clinique : 39

Postes de recherche (recherche clinique ou fondamentale) : Le service n'a pas de postes de formation fixes pour la recherche, mais plusieurs options sont offertes par l'institution permettant un taux d'activité de recherche (interne scientifique, chef de clinique scientifique, subside Tremplin).

2 Equipe médicale

2.1 Responsable de l'établissement de formation (médecin responsable de la formation)

Pr Stefan Kaiser

Médecin-chef du service de psychiatrie adulte

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

stefan.kaiser@hcuge.ch

100% d'occupation dans le domaine de psychiatrie et psychothérapie

2.2 Suppléant

Dr Jean-Pierre Bacchetta

Médecin adjoint, suppléant du médecin-chef du service de psychiatrie adulte

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

jean-pierre.bacchetta@hcuge.ch

100% d'occupation dans le domaine de psychiatrie et psychothérapie

2.3 Rapport médecins en formation / médecins formateurs (chacun à 100%) dans le service :

Rapport médecins formateurs / médecins en formation : 1 : 1.39

Formateurs directs : Médecins chef-fes de clinique et médecins adjoint-es.

Conditions d'engagement : Diplôme fédéral de médecin ou titre équivalent selon le MEBEKO, attestation de niveau C1 de français pour les non-francophones.

Concept général de la formation postgraduée en psychiatrie et psychothérapie du département psychiatrie de Genève :

Exigences du programme de formation SSPP1 / ISFM2, accrédité par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Programme détaillé cf. pt 4 et ss et annexe 6

3. Mise au courant lors de l'entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Lors de leur entrée en fonction, à l'issue d'une présentation des Hôpitaux universitaires de Genève et d'une formation sur le bon usage des outils informatiques centralisées pour l'ensemble des nouveaux collaborateurs, chaque médecin en formation est accueilli par sa hiérarchie directe et le médecin adjoint-e compétent-e. Ils rencontrent aussi le chef de service afin de discuter de leur projet de carrière.

Une page intranet regroupe toutes les informations pratiques, légales et organisationnelles spécifiques au service utiles lors de l'entrée en fonction de tout nouveau médecin, servant également d'aide-mémoire pour le service. Elle contient la présentation du service par le chef de service, un memento de toutes les informations utiles dans la pratique quotidienne (annuaires, formulaires, lien vers des sites internes ou externes, etc.), compile les procédures et recommandations et mentionne les prochains colloques et rendez-vous.

De plus, les médecins en formation font l'objet de supervisions individuelles fixes, hebdomadaires de la part du chef de clinique. Ils bénéficient également de réunions et colloques cliniques centrés sur l'organisation des soins multidisciplinaires pour les patients pris en charge dans leur unité.

3.2 Service d'urgence/service de piquet

Ambulatoire :

Les médecins internes du service travaillant en ambulatoire effectuent en moyenne un piquet de week-end de jour tous les deux mois (9h-18h) au sein de leur unité ambulatoire. Ils effectuent également une garde hospitalière de soir par mois à l'hôpital psychiatrique de Belle-Idée (18h-23h).

Les médecins chef-fes de clinique sans titre de spécialiste de l'ambulatoire effectuent sept nuits par an aux urgences psychiatriques, ils contribuent également aux piquets de week-end de jour au sein de leurs unités ambulatoires à raison de 4 ou 5 week-ends par an.

Hospitalier :

Les médecins internes des unités hospitalières effectuent en moyenne deux gardes de nuits (21h-8h) par mois à l'hôpital psychiatrique de Belle-Idée ainsi que quatre gardes hospitalières de week-end par an (10h-22h).

Les médecins chef-fes de clinique des unités hospitalières effectuent trois piquets de nuit par mois ainsi que quatre gardes hospitalières de week-end par an (8h-18h).

Première garde :

Lors de sa prise de fonction, le médecin en formation effectue sa première garde sur un horaire de week-end ou de soir car ils sont couverts par deux médecins. Les binômes sont constitués du nouveau médecin et d'un médecin interne expérimenté.

Encadrement :

Le-a médecin chef-fe de clinique de garde est atteignable, à partir de 18h et jusqu'à 8h, en tout temps par téléphone et, le cas échéant doit pouvoir se rendre au chevet du patient en 30 minutes. Le week-end et les jours fériés, la journée, il est présent dans les unités de 8h à 18h.

Un-e médecin adjoint-e du DPSY assure un piquet de 3^e ligne du lundi 8h au lundi suivant 8h. Il est présent le week-end ou les jours fériés le matin à 8h pour les transmissions et jusqu'à 10h ou 12h si nécessaire. Il est joignable au téléphone le reste du temps et se déplace si nécessaire.

3.3 Administration

Une formation de 4h est prévue sur les supports informatiques pour tout nouveau médecin. Celle-ci est complétée par une autre formation portant sur les aspects plus techniques de la documentation clinique (note d'admission et lettre de sortie, par exemple).

Ces formations comportant également aspects administratifs plus généraux sont centralisés par les HUG et dispensés par un représentant que chaque direction, cela afin d'englober tous les aspects administratifs de la fonction de médecin (facturation, aspect légal, ressources humaines, documentation clinique).

De plus, des présentations et/ou formations-action sont organisées par le service en lien avec la direction concernée à chaque modification dans les supports ou les bonnes pratiques.

3.4 Mesures en faveur de l'assurance-qualité et sécurité des patients

Les HUG disposent d'un système de déclaration d'incidents et/ou d'événements indésirables graves. Les incidents sont traités par la cellule incidents du service, les événements indésirables graves (EIG) par la cellule de gestion des EIG (organe de la Direction des HUG) permettant de fournir des propositions de rémediation.

Il existe aussi au sein des HUG des cellules d'identitovigilance et de pharmacovigilance qui rendent des avis sur les mesures à mettre en place au sein des services médicaux.

Au sein des HUG, les prescriptions sont entièrement saisies dans un module spécifique du dossier patient informatisé (DPI), ce module inclut, entre autres, des alertes d'interactions médicamenteuses et permet une complète traçabilité de la prescription, du prescripteur et de la relève de la prescription dans l'échéancier infirmier.

3.5 Directives spécifiques à la clinique

Il existe sur l'intranet du département un aide-mémoire du médecin interne de psychiatrie regroupant toutes les informations utiles. De plus, les procédures spécifiques au service de psychiatrie adulte sont accessibles par les collaborateurs sur l'intranet du service. Lors de chaque mise à jour ou nouvelle publication, un courriel est envoyé nominativement à tous les collaborateurs concernés. Les procédures et recommandations sont régulièrement discutées lors de réunions.

4. Contenu de la formation postgraduée

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence? La formation doit être structurée par objectif de formation et par année de formation. Quels objectifs de formation les candidats en année à option peuvent-ils acquérir?

Les médecins travaillant au sein du service de psychiatrie adulte, conformément au programme de formation postgraduée pour les médecins internes (et chef-fes de clinique sans titre de spécialiste), suivent un enseignement théorique et pratique qui appartient au tronc commun de la formation en psychiatrie et psychothérapie.

L'enseignement théorique est proposé à l'ensemble des médecins en formation au sein du département de psychiatrie (DPSY) dans le cadre d'un programme de formation coordonné et unifié (curriculum régional).

Celui-ci est réparti entre une partie générale, « *module de base* », sur une période de trois ans et une seconde partie, « *module d'approfondissement* », sur deux ans. Pour le détail de ces modules voir point 4.2.

La première année privilégie l'acquisition des bases nécessaires au traitement psychiatrique intégré à la maîtrise des outils pharmacologiques, la psychopathologie, les éléments de base du système de santé, les sciences de base, les évaluations complémentaires, l'asséculoologie et l'éthique.

Des modules spécifiques concernant la psychiatrie de l'âge avancé, les urgences, les interventions de crise ou les addictions ont lieu en 1^e, 2^e et 3^e année, selon un choix « *à la carte* » à faire coïncider pour les médecins en formation avec les affectations dans le service clinique correspondant.

2^e année, enseignement psychiatrique : les médecins en formation reçoivent une formation en psychiatrie légale et un ensemble de modules couvrant les domaines classiques de la psychopathologie (troubles psychotiques, de l'humeur ou anxieux). Parallèlement à la formation théorique, ils peuvent également débiter le travail d'expertise civile.

2^e année, enseignement psychothérapeutique : les médecins en formation suivent une introduction aux différents modèles de psychothérapie reconnus : modèles psychodynamique, cognitivo-comportemental et systémique (la sensibilisation théorique de base dans chacun de ces modèles va au-delà des exigences du programme de formation FMH, en consacrant 20 heures à chaque modèle).

L'approfondissement psychothérapeutique débute en 3^e année.

Les 4^e et 5^e années représentent la partie spécifique de la formation théorique. La moitié des heures hebdomadaires est consacrée à l'approfondissement de la formation dans un modèle de psychothérapie, le reste du temps se dédiant à des approfondissements dans d'autres domaines sous forme d'enseignements répartis par modules (par exemple, psychiatrie communautaire, sexologie, psychiatrie transculturelle, handicap mental, histoire de la psychiatrie, autres modèles psychothérapeutiques).

S'agissant des médecins effectuant une année dans le cadre d'une autre spécialité, les objectifs correspondent à ceux des médecins de première année de formation. Sur le plan de la formation théorique, ils peuvent choisir parmi les modules spécifiques les plus utiles pour leurs cursus de spécialité.

4.2 Structure des 5 années de formation postgraduée spécifique

Les heures comptabilisées pour la formation postgraduée par rapport aux exigences de la SSPP au 1^{er} juillet 2019 sont reprises dans le tableau 1 à la page suivante.

Un aperçu du programme de formation postgraduée genevoise est disponible dans le tableau 2, sa version détaillée est publiée en ligne sur le site internet suivant : <https://www.hug-ge.ch/departement-psychiatrie/programme-enseignement-formation-postgraduee-2018>.

Formation	Détails / Heures	Offre HUG Heures / Crédits	Exigences SSPP Heures / Crédits	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> Module de base (3 ans) 				
Partie « <i>psychiatrie</i> » 3 ans <i>1^{ère}, 2^e, 3^e années</i>	128 x 2 (1 ^{ère} , 2 ^e années) 64 x 1 (3 ^e année)	256 64		Inclus : Introduction aux trois modèles de psychothérapie <i>Offre HUG :</i> <i>16 heures par modèle = 48 heures</i> <i>Exigences SSPP :</i> <i>12 heures par modèle = 36 heures</i>
Total module de base / 3 ans		320	240	➤ Examen QCM (FAP I) après 3 ans cliniques
<ul style="list-style-type: none"> Module d'approfondissement (2 ans) 				
4 ^e -5 ^e années Partie « <i>psychiatrie</i> »	64x1 (4 ^e) 64x1 (5 ^e)	128	180**	<i>Ces heures peuvent être validées dans d'autres institutions de formation</i> ** y compris colloques, séminaires, congrès, ateliers et au minimum une participation à un congrès annuel de la SSPP
Partie « <i>psychothérapie</i> »	64x1 (dès 3 ^e) 64x1 (4 ^e) 64x1 (5 ^e)	192	180	La psychothérapie est inscrite au programme postgradué HUG dès la 3 ^e année
Total module approfondissement		320	360	➤ Examen travail écrit (FAP II) après les 2 ans
Total formation sur 5 ans		<u>640 crédits</u>	<u>600 crédits</u>	

Tableau 1: Heures comptabilisées pour la formation postgraduée et exigences de la SSPP (au 1^{er} juillet 2009)

- Examen du FAP I possible dès la validation de 240 hrs de formation (2 ans)
- Année sommatique « *autre chose* » obligatoirement en milieu clinique. Elle peut être effectuée à tout moment du parcours.

		Période 1	Période 2	Période 3	Période 4
1 ^{re} année	15h-16h30	Psychiatrie de l'âge avancé	Suicide	Trouble borderline	EIPP
	17h-18h30	Psychopharmacologie de base	Sémiologie et psychopathologie	Ethique TCA	Neurosciences psychiatriques <i>de base</i>
2 ^e année	15h-16h30	Urgences, crise et psychiatrie de liaison	Troubles psychotiques	Troubles de l'humeur	Troubles anxieux
	17h-18h30	Psychiatrie légale, expertise Troubles neurodéveloppementaux (base)	Introduction à la psychothérapie Mod. 1 – analytique	Introduction à la psychothérapie Mod. 2 – TCC	Introduction à la psychothérapie Mod. 3 – Systémique
3 ^e année	15h-16h30	Addictologie	Neurosciences psychiatriques – <i>avancé</i>	Psychiatrie sociale	Troubles de la personnalité
	17h-18h30	<i>Approfondissement modèle 1 – psychanalytique</i> <i>Approfondissement modèle 2- TCC</i> <i>Approfondissement modèle 3 – systémique</i>			
4 ^e année	15h-16h30	Psychiatrie communautaire	Sexologie	Psychiatrie transculturelle	Histoire de la psychiatrie
5 ^e année	15h-16h30	Enfants, adolescents et jeunes adultes	Psychiatrie forensique	Troubles neurodéveloppementaux (avancé)	Arts et psychiatrie
				Troubles fonctionnels	
4 ^e 5 ^e année	17h-18h30	<i>Approfondissement modèle 1 – psychanalytique</i> <i>Approfondissement modèle 2- TCC</i> <i>Approfondissement modèle 3 – systémique</i>			

Tableau 2: Aperçu du programme de la formation postgraduée genevoise

4.3 Qui dirige les supervisions en TPPI, la supervision de psychothérapie au sens strict et les supervisions de formation postgraduée et à quel rythme? Le candidat a-t-il la possibilité de réaliser des expertises ou des évaluations approfondies?

La supervision en TPPI est assurée en première ligne par le supérieur hiérarchique direct (chef-fe de clinique) de manière individuelle et hebdomadaire mais également par le médecin cadre ou responsable d'unité lors de réunions cliniques hebdomadaires.

Les médecins en formation travaillant au sein du service de psychiatrie adulte bénéficient dès la 1^{ère} année de la possibilité de suivre une supervision de psychothérapie en petits groupes par un superviseur consultant externe (18h par année). Dès la 2^e année, s'ajoute la possibilité de débiter une supervision individuelle par un superviseur consultant externe (18h par année). En 4^e et 5^e année, les médecins en formation peuvent mener plusieurs suivis psychothérapeutiques au sens strict sous supervision individuelle (1h de supervision par semaine). Conformément aux exigences de la SSPP, l'établissement de formation finance 150h de supervision sur l'ensemble de la formation.

Le service de psychiatrie adulte veille à fournir à chaque médecin en formation le nombre d'expertises civiles nécessaire à sa formation. L'ensemble des demandes d'expertises est centralisé au niveau du département puis dispatché aux médecins de chaque service.

4.4 Quelles rotations sont possibles dans les domaines spécialisés de la psychiatrie et psychothérapie (formations approfondies, psychothérapie, réadaptation, etc.)?

L'engagement des médecins en formation au travers de la Commission d'engagement de la filière de formation en psychiatrie et psychothérapie du DPSY leur assure un tournus dans les principaux services du département durant les trois premières années.

Pour le surplus, des rotations de médecins au sein des cinq services du DPSY sont planifiées à chaque rentrée universitaire, soit en plus du service de psychiatrie adulte, au sein du service de psychiatrie gériatrique (SPG), du service d'addictologie (SA), du service des spécialités psychiatriques (SSP) et du service de psychiatrie de liaison et d'intervention de crise (SPLIC).

Il existe de surcroit, à partir de la 2^e année de formation, un tournus optionnel de 6 mois en psychiatrie légale au Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) qui permet aux médecins en formation de se concentrer sur le travail d'expert civil et pénal ; ainsi qu'un tournus optionnel d'un an au sein de l'unité psychiatrique du service de médecine pénitentiaire (SMP).

4.5 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

- nombre d'heures par semaine
- programme hebdomadaire

Outre la formation citée au point 4.1, les médecins travaillant au sein du service de psychiatrie adulte suivent une formation théorique spécifique qui comprend des réunions médicales cliniques, des réunions pluridisciplinaires rattachés aux différents dispositifs de soins, un journal club, des présentations cliniques et des colloques théoriques structurés ainsi que des conférences à thème organisées par le département au rythme de 1-2 conférences/mois.

4.6 Formation structurée en externe

Les activités de formation théorique et pratique, ainsi que les supervisions de psychothérapie par praticiens installés en privés, tant en groupe qu'en individuel, sont intégralement prises en charge par l'institution.

4.7 Bibliothèque

En plus d'un accès illimité à la bibliothèque de la faculté de médecine, les médecins en formation bénéficient d'un accès à divers sites de revues spécialisées. Ils ont aussi la possibilité d'acquérir des livres via la centrale d'achat des HUG.

4.8 Recherche

Tous les médecins souhaitant effectuer un travail de recherche peuvent soit intégrer l'un des nombreux groupes existants au sein du service de psychiatrie adulte et référencés ici : <https://www.hug-ge.ch/psychiatrie-adulte/activites-recherche>, soit, s'ils ont d'autres idées pour des projets, ils peuvent se rapprocher du médecin chef de service qui discutera de la possibilité de mener à bien ces recherches.

Des colloques scientifiques ouverts à tout collaborateur intéressé par la recherche sont prévus toutes les six semaines présentant les groupes existants et leurs avancées permettant aux médecins en formation d'identifier un domaine et un groupe d'intérêt.

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX

Les évaluations EMiT sont agendées de manière pluri-annuelle avec le supérieur hiérarchique direct ou le médecin adjoint.

5.2 Entretien d'entrée en fonction / entretien de suivi

Les médecins en formation rencontrent en début d'année académique le médecin chef de service pour discuter de leurs plans de carrière et de formation. Ils sont ensuite évalués par le médecin formateur direct la première année au bout de 3 mois, de 9 mois puis d'un an d'activité, dès la deuxième année l'évaluation est prévue trois mois après la rentrée universitaire. Toute situation problématique fait l'objet d'un suivi rapproché avec fixation d'objectifs, de moyens d'y parvenir et évaluation, cela le cas échéant de manière conjointe avec les ressources humaines.

5.3 Entretien d'évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM

Les certificats FMH sont remplis lors de l'évaluation effectuée par le formateur direct entre septembre et octobre et sont signés par le responsable de l'Etablissement de formation. L'évaluation tient compte en particulier du travail effectué en clinique, tant dans les domaines psychiatrique que psychothérapeutique, ainsi que d'une participation attestée d'au moins 80% au programme de formation régional.

6. Candidature

6.1 Adresse pour déposer une candidature

Hôpitaux universitaires de Genève
Belle-Idée
Service de psychiatrie adulte
Chemin Petit-Bel-Air 2
1226 Thônex
ou via la plateforme : <https://www.hug-ge.ch/emploi>

6.2 Documents à joindre à la candidature:

- lettre de motivation exprimant l'objectif professionnel
- curriculum vitæ (CV) avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu'à présent
- liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue
- certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu'à présent)
- liste des publications, si existantes
- références
- autre

6.3 Déroulement de la procédure de sélection

Pour les 3 premières années de formation postgraduée genevoise, les candidats désirant être admis dans la filière de formation genevoise, destinée aux médecins de 1^{ère}, 2^e et 3^e années, doivent adresser leur candidature avec un CV complet (incluant une copie de leurs notes d'examen final, au moins deux évaluations de leur fonctionnement comme interne ou à défaut comme stagiaire) à la Commission d'engagement de la filière de formation en psychiatrie et psychothérapie du DPSY, composée d'un représentant de chaque service (chef de service ou son représentant) ainsi que de la responsable RH du département.

Les candidats doivent avoir de très bonnes connaissances de la langue française pour pouvoir suivre la formation (niveau attesté C1).

La commission effectue une présélection des dossiers selon les normes en vigueur au sein du département et des HUG, puis organise des entretiens de manière mensuelle de novembre à juin à l'issue desquels elle émet un classement des candidats et un préavis à leur engagement au sein de la filière de formation post-graduée.

Pour les 4^e et 5^e années de formation postgraduée, les candidats doivent adresser leur candidature directement au médecin-chef du service dans lequel ils souhaitent postuler qui décidera de l'engagement.

6.4 Contrat d'engagement

Les médecins en formation sont engagés la première année avec un contrat à durée déterminée, en général du 1^{er} novembre (début de l'année académique) au 30 octobre de l'année suivante. Puis, dès la deuxième année bénéficient d'un contrat à durée indéterminée pour la durée de leur formation.